



Votre Newsletter // N°33 // Mars 2020

COVID 19 et fiches conseils

Nous poursuivons notre mobilisation pour vous donner de l'information juridique et médicale afin de vous permettre de respecter vos obligations d'employeurs.

Dans le cadre de la gestion de crise épidémique, le Ministère du Travail publie à destination des employeurs, des plaquettes d'informations sur les mesures à prendre pour préserver la santé des salariés. L'objectif poursuivi est double : assurer le principe de continuité de l'activité économique sur des secteurs d'activités vitaux pour la Nation et la protection de la santé des salariés.

Une première plaquette généraliste s'adressant à l'ensemble des employeurs est parue.

Trois ont été rédigées par secteurs d'activités :

1. chauffeur livreur,
2. travail en boulangerie,
3. travail en caisse.

L'élaboration de ces fiches a fait appel à un groupe d'experts.

Elles sont publiées sur le site internet du Ministère du Travail. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

D'autres sont en cours de finalisation et viendront s'ajouter au fil de l'eau.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,

Directrice du CMIST ALES LOZERE.



Sites officiels à consulter régulièrement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



www.cmist.fr

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez ici si vous souhaitez vous désinscrire.